## VOTRE PORTE D'ENTRÉE AU **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

## Un investissement de 60 M\$ pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

QUÉBEC, le 27 mai /CNW Telbec/ - La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, et le ministre du Revenu, leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Jean-Marc Fournier, ont annoncé aujourd'hui un investissement de 60 millions de dollars d'ici 2013 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui seront versés à des entreprises et des organismes dans le cadre du Programme d'aide visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par l'implantation de projets intermodaux dans le transport des marchandises.

Ce programme, qui a pour but de réduire ou d'éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par le transport des marchandises, découle de la mesure 8 du Plan d'action de lutte contre les changements climatiques du Québec et est financé à même le Fonds vert, institué par le gouvernement du Québec et alimenté à partir d'une redevance sur les carburants et les combustibles fossiles.

Mme Boulet a souligné que «ces sommes seront accordées à des entreprises et organismes qui présenteront des projets permettant de réduire ou d'éviter les émissions de GES par une meilleure intégration des modes de transport, ou par l'utilisation du transport ferroviaire ou maritime. Dans le contexte où le secteur des transports est responsable de 38 % des émissions des GES, il est essentiel de favoriser l'utilisation de ces deux modes de transport».

De son côté, la ministre Beauchamp a déclaré que «l'utilisation optimale des réseaux de transport maritime et ferroviaire, en complémentarité avec le mode routier, ainsi qu'une meilleure intégration de ces réseaux sont des éléments incontournables pour assurer le développement durable, améliorer l'efficacité énergétique du transport des marchandises et réduire les émissions de gaz à effet de serre».

Le soutien financier du programme est basé sur le tonnage de GES réduits ou évités par les projets. Le programme compte deux volets dont le premier concerne l'aide aux projets d'infrastructures qui prévoit une subvention maximale de 500 \$ la tonne d'émissions de GES réduites ou évitées.

Le second volet s'adresse aux expéditeurs et aux entreprises qui souhaitent avoir recours à des solutions de transport permettant de réduire ou d'éviter l'émission de GES. Dans ce cas, l'aide maximale est fixée à 250 \$ la tonne d'émissions de GES réduites ou évitées jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars.

De son côté, le ministre Fournier a tenu à souligner que plusieurs régions au Québec, dont la Montérégie, bénéficieront des sommes annoncées. «C'est avec plaisir que je participe à l'annonce d'aujourd'hui puisque la région de la Montérégie possède, entre autres, une expertise particulière dans le domaine du transport et de l'entreposage. En effet, nous comptons près de 2 096 entreprises et plus de 22 000 emplois qui sont directement associés à ces industries. Sachant que 85 % des échanges commerciaux du Québec avec le reste de l'Amérique du Nord transitent par la Montérégie, notre région pourra donc poursuivre le développement de son économie et offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens montérégiens dans un environnement sain».

Le programme permettra de réduire ou d'éviter l'émission de 80 000 tonnes de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à l'objectif de réduction du Plan d'action sur les changements climatiques.

Les paramètres de ce programme sont disponibles dans le site Web du ministère des Transports à l'adresse www.mtq.gouv.qc.ca.

-30-

Autres communiqués diffusés par cet organisme

Envoyez ce communiqué à une adresse électronique





© Gouvernement du Québec, 2007